



**COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 19/2020**  
**Portant constatation de la vacance d'un immeuble**

Le maire de la commune de Laurabuc (Aude),

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants,

**Vu** le code civil, notamment son article 713,

**Vu** l'avis de la commission communale des impôts directs du 21 septembre 2020,

**Vu** la situation de l'immeuble : cadastré A 966,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune de l'immeuble sans maître.

**Arrête**

**Article 1 :** Il est constaté que l'immeuble cadastré A 966 situé 7, rue du Bel Air, 11400 Laurabuc a un propriétaire connu, M. Henri BOYER décédé depuis plus de trente ans (le 09/04/1986), qu'aucune personne n'a revendiqué la propriété de ce bien et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.


**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et à un affichage pendant six mois conformément aux dispositions de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques. S'il y a lieu, une notification en sera faite :  
- à Madame la préfète du département de l'Aude.

**Article 3 :** Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

**Article 4 :** Le secrétaire de mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Carcassonne.

Pour extrait conforme, en mairie de Laurabuc, le 22 septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 
ID : 011-211101951-20200922-192020-AR

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

